



## Veille européenne

Bulletin n°11 : Janvier 2017

### Sommaire

<b>FISCALITE</b> .....	5
<b>PANAMA PAPERS</b> .....	5
<b>27 janvier 2017 – Commission parlementaire d’enquête sur l’évasion fiscale (PANA)</b> .....	5
○ Examen du document de travail .....	5
<b>24 janvier 2017 – Commission parlementaire d’enquête sur l’évasion fiscale (PANA)</b> .....	5
○ Audition publique .....	5
<b>SEMESTRE EUROPEEN 2017</b> .....	5
<b>27 janvier 2017 – Conseil, formation des Affaires Economiques et Financières</b> .....	5
○ Echange de vues .....	5
<b>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)</b> .....	6
<b>27 janvier 2017 – Conseil, formation Affaires Economiques et Financières</b> .....	6
○ Echange de vues .....	6
<b>PRIORITES DE LA PRESIDENCE MALTAISE</b> .....	6
<b>27 janvier 2017 – Conseil, formation des Affaires Economiques et Financières</b> .....	6
○ Présentation .....	6
<b>DONNEES PERSONNELLES</b> .....	7
<b>ACCORDS SUR L’ECHANGE DE DONNEES A DES FINS COMMERCIALES (PRIVACY SHIELD)</b> .....	7
<b>27 janvier 2017 – Commission européenne</b> .....	7

○ Déclaration .....	7
<b>25 janvier 2017 – Gouvernement américain.....</b>	<b>7</b>
○ Décret présidentiel.....	7
<b>20 janvier 2017 – Commission européenne.....</b>	<b>7</b>
○ Déclaration .....	7
<b>19 janvier 2017 – Gouvernement américain.....</b>	<b>7</b>
○ Défense du Privacy Shield .....	7
<b>13 janvier 2017 – Agences de renseignement américaines.....</b>	<b>8</b>
○ Partage de données.....	8
<b>12 janvier 2017 – Commission parlementaire des Libertés civiles (LIBE) .....</b>	<b>8</b>
○ Examen du projet de résolution.....	8
<b>REGLEMENT GENERAL SUR LES DONNEES PERSONNELLES .....</b>	<b>8</b>
<b>28 janvier 2017 – Union européenne .....</b>	<b>8</b>
○ Journée européenne de la protection des données .....	8
<b>20 janvier 2017 – Parlement français.....</b>	<b>8</b>
○ Refonte de la loi Cnil .....	9
<b>3 janvier 2017 – Groupe européen des autorités de protection des données personnelles</b>	<b>9</b>
○ Plan d'action.....	9
<b>LIBRE CIRCULATION DES DONNEES .....</b>	<b>9</b>
<b>23 janvier 2017 – Allemagne .....</b>	<b>9</b>
○ Règlement .....	9
<b>20 janvier 2017 – Parlement européen.....</b>	<b>9</b>

○ Discussion en plénière.....	9
<b>10 janvier 2017 – Commission européenne.....</b>	<b>9</b>
○ Communication.....	10
<b>MARCHE INTERIEUR.....</b>	<b>11</b>
<b>PAQUET SUR LES SERVICES.....</b>	<b>11</b>
<b>10 janvier 2016 – Commission européenne.....</b>	<b>11</b>
○ Publication des propositions.....	11
<b>POLITIQUE INDUSTRIELLE.....</b>	<b>11</b>
<b>26 janvier 2017 – Conseil.....</b>	<b>11</b>
○ Débat.....	11
<b>18 janvier 2017 – Commission européenne.....</b>	<b>11</b>
○ Etude.....	11
<b>CLOUD.....</b>	<b>12</b>
<b>12 janvier 2017 – Commission parlementaire de l’Industrie et de la Recherche (ITRE).....</b>	<b>12</b>
○ Adoption du projet de rapport.....	12
<b>NUMERISATION DE L’INDUSTRIE.....</b>	<b>12</b>
<b>25 janvier 2017 – Commission parlementaire de l’Industrie et de la Recherche (ITRE).....</b>	<b>12</b>
○ Examen du projet de rapport.....	12
<b>DROIT DES AFFAIRES.....</b>	<b>12</b>
<b>31 janvier 2017 – Commission parlementaire des Affaires juridiques (JURI).....</b>	<b>12</b>
○ Examen du projet de rapport.....	12
<b>EMPLOI.....</b>	<b>13</b>

<b>PILIER EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX .....</b>	<b>13</b>
<b>23 janvier 2017 – Commission européenne .....</b>	<b>13</b>
○ Conférence .....	13
<b>19 janvier 2017 – Parlement européen .....</b>	<b>13</b>
○ Résolution.....	13
<b>12 janvier 2017 – Parlement européen .....</b>	<b>13</b>
○ Briefing .....	13
<b>TRAVAILLEURS DETACHES .....</b>	<b>14</b>
<b>26 janvier 2017 – Commission parlementaire de l’Emploi (EMPL) .....</b>	<b>14</b>
○ Présentation du projet de rapport .....	14
<b>24 janvier 2017 – Commission parlementaire du Marché unique et du Consommateur IMCO).....</b>	<b>14</b>
○ Projet d’avis.....	14
<b>17 janvier 2017 – Commission parlementaire des Affaires juridiques (JURI) .....</b>	<b>14</b>
○ Projet d’avis.....	14
<b>COMPETENCE .....</b>	<b>14</b>
<b>19 janvier 2017 – Parlement européen .....</b>	<b>14</b>
○ Saisine de commissions .....	14
<b>BREXIT .....</b>	<b>15</b>
<b>30 janvier 2017 – Parlement européen .....</b>	<b>15</b>
○ Etude .....	15

## FISCALITE

### **PANAMA PAPERS**

#### **27 janvier 2017 – Commission parlementaire d’enquête sur l’évasion fiscale (PANA)**

- Examen du document de travail

La commission parlementaire d’enquête sur l’évasion fiscale a examiné le document de travail rédigé par les deux co-rapporteurs, le socialiste danois Jeppe Kefod et le libéral tchèque Petr Jezek. Ce document présente les axes qu’ils vont développer dans ce rapport, notamment l’implication de pays récurrents, le rôle d’intermédiaires fréquents dans le maintien du secret et la coopération au niveau international.

La prochaine réunion de la commission PANA aura lieu le 9 février 2017.

#### **24 janvier 2017 – Commission parlementaire d’enquête sur l’évasion fiscale (PANA)**

- Audition publique

La commission parlementaire d’enquête sur l’évasion fiscale a organisé une audition publique sur le rôle des avocats, des comptables et des banquiers dans les Panama Papers. Les intervenants ont indiqué que le volume d’impôt évité dans les Panama Papers serait en fait relativement réduit et que l’évasion fiscale à large échelle serait impossible sans l’aide de ces intermédiaires. Sans briser la loi, ces derniers évitent l’esprit de la loi. Les intervenants étaient donc en faveur d’une action qui ciblerait ces intermédiaires – par exemple en les menaçant de surveillance stricte, de pénalités financières personnelles ou de suppression de leur droit d’exercer - plutôt que les personnes qui ont recours à leurs services.

### **SEMESTRE EUROPEEN 2017**

#### **27 janvier 2017 – Conseil, formation des Affaires Economiques et Financières**

- Echange de vues

Les ministres de l’Economie ont étudié les perspectives de croissance et les déséquilibres macro-économiques pour le semestre. Ils ont adopté des [conclusions](#) sur l’enquête annuelle de la croissance par la Commission et recommandent de relancer l’investissement, de poursuivre les réformes structurelles de l’économie et d’adopter des politiques fiscales responsables. Ils ont également adopté des [conclusions](#) sur le rapport du mécanisme d’alerte qui a identifié cette année 13 Etats pour lesquels une analyse complémentaire est nécessaire pour déterminer si des déséquilibres existent, parmi lesquels la France, l’Allemagne et l’Italie. Enfin, les ministres ont approuvé un [projet de recommandations](#) sur les politiques économiques de la zone euro.

## **TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)**

### **27 janvier 2017 – Conseil, formation Affaires Economiques et Financières**

- Echange de vues

Les ministres des Finances ont procédé à un échange de vues sur la proposition de directive que la Commission a publié le 21 décembre dernier. Celle-ci vise à autoriser les Etats à mettre en place un mécanisme d’auto-liquidation généralisé temporaire pour les livraisons de biens et pour les prestations de services dépassant le seuil de facturation de 10 000 euros. Cela signifie que la responsabilité du paiement de la TVA ne reposera plus sur le fournisseur mais sur le client, ce qui déroge aux règles générales du système de TVA européen. Cette proposition a été demandée par des Etats membres qui souffrent particulièrement de la fraude à la TVA, notamment l’Autriche et représente une solution temporaire en attendant que la Commission publie ses propositions sur un système de TVA définitif.

Cette proposition doit être adoptée à l’unanimité des Etats après consultation du Parlement.

## **PRIORITES DE LA PRESIDENCE MALTAISE**

### **27 janvier 2017 – Conseil, formation des Affaires Economiques et Financières**

- Présentation

Le ministre maltais de l’Economie et des Finances a présenté le programme de son pays, qui détient la présidence tournante du Conseil jusqu’à fin juin 2017, aux autres membres du Conseil. La présidence maltaise prévoit de faire avancer les sujets fiscaux (ACCIS, TVA, etc.), sur la lutte contre la fraude et contre le blanchiment d’argent ainsi que sur l’investissement. Le programme complet est disponible [ici](#).

## DONNEES PERSONNELLES

### **ACCORDS SUR L'ÉCHANGE DE DONNEES A DES FINS COMMERCIALES (PRIVACY SHIELD)**

#### **27 janvier 2017 – Commission européenne**

- Déclaration

A la suite du décret présidentiel sur l'US Privacy Act, la commissaire en charge des données personnelles, Vera Jourova, a déclaré la nécessité pour le gouvernement américain de réaffirmer que le Privacy Shield continuera. Elle a indiqué que la Commission évaluera strictement le respect de cette décision et elle a rappelé que le Privacy Shield pouvait toujours être suspendu de façon unilatérale par l'UE si les garanties de protection des données n'étaient pas respectées. La première évaluation conjointe de l'accord est prévue pour septembre 2017.

#### **25 janvier 2017 – Gouvernement américain**

- Décret présidentiel

Le Président des Etats-Unis Donald Trump a signé un décret présidentiel excluant les citoyens non-américains de l'US Privacy Act, ce qui a suscité des inquiétudes européennes quant à l'avenir du Privacy Shield. La Commission européenne a rapidement répondu que ce décret n'aurait pas d'impact sur cet accord dans la mesure où l'US Privacy Act n'a jamais porté sur les données personnelles des Européens et donc que le Privacy Shield n'en a jamais dépendu. Le Privacy Shield repose sur un autre décret présidentiel et la Commission a assuré qu'une grande partie du Congrès américain était consciente de l'importance de garder intact le fondement de cet accord.

#### **20 janvier 2017 – Commission européenne**

- Déclaration

Le jour même de l'investiture de Donald Trump à la présidence américaine, la commissaire en charge des données personnelles, Vera Jourova, a déclaré être confiante quant à l'avenir du Privacy Shield sous la nouvelle administration. Elle a annoncé vouloir effectuer une visite à Washington le plus tôt possible pour y rencontrer le nouveau Procureur général et le nouveau Secrétaire d'Etat au Commerce.

#### **19 janvier 2017 – Gouvernement américain**

- Défense du Privacy Shield

Le gouvernement des Etats-Unis a demandé à soutenir la Commission dans l'affaire portée par Digital Rights Ireland contre le Privacy Shield devant le Tribunal de l'UE. Celui-ci doit encore se prononcer sur sa compétence pour traiter de l'affaire. La Commission européenne a accueilli favorablement

l'intervention américaine. Les parties tierces – gouvernements et entreprises – peuvent rejoindre l'affaire jusqu'à deux mois après le dépôt de la plainte.

### **13 janvier 2017 – Agences de renseignement américaines**

- Partage de données

La NSA peut désormais partager les données qu'elle a interceptées avec d'autres agences de renseignement. Ces données brutes pourront être consultées par les agents des seize autres agences américaines de renseignement telles que le FBI ou la CIA. L'objectif est de limiter les lourdeurs administratives et d'améliorer la communication entre les entités. L'eurodéputé vert allemand Jan Philipp Albrecht a remarqué que ces données étaient collectées sans le contrôle d'un tribunal ou d'un mandat et que ce partage était une mauvaise nouvelle pour le Privacy Shield qui dépend notamment des promesses américaines de limiter la surveillance de masse et de protéger les données européennes.

### **12 janvier 2017 – Commission parlementaire des Libertés civiles (LIBE)**

- Examen du projet de résolution

Les députés de la commission des Libertés civiles ont examiné le projet de résolution rédigé par le président de la commission, le travailliste britannique Claude Moraes. S'ils reconnaissent que le Privacy Shield comporte des améliorations notables par rapport au Safe Harbour, d'importantes inquiétudes demeurent en ce qui concerne les aspects commerciaux, l'interprétation américaine de la sécurité nationale et le caractère insuffisant des mécanismes de recours. Ils invitent la Commission à prendre toutes les mesures pour assurer que le Privacy Shield soit conforme au règlement général sur la protection des données personnelles qui sera applicable en mai 2018 et ils lui demandent d'étudier de façon approfondie toutes les faiblesses de cet accord lors du premier réexamen annuel conjoint qui est prévu en septembre 2017.

## **REGLEMENT GENERAL SUR LES DONNEES PERSONNELLES**

### **28 janvier 2017 – Union européenne**

- Journée européenne de la protection des données

A l'occasion de la Journée européenne de la protection des données, le vice-président de la Commission en charge du Numérique, Andrus Ansip, et la commissaire en charge des données personnelles, Vera Jourova, ont fait une déclaration conjointe. Celle-ci rappelle que 2016 a été une « année historique pour la protection des données dans l'UE » car les institutions se sont accordées sur une réforme qui les protégera et qui permettra de stimuler le marché numérique. Ils annoncent que 2017 sera l'occasion de s'appuyer sur les progrès réalisés pour veiller à ce que les citoyens et les entreprises bénéficient de règles solides et claires en matière de protection des données.

### **20 janvier 2017 – Parlement français**



- Refonte de la loi Cnil

Afin de rendre applicable le règlement européen sur la protection des données au 25 mai 2018, le Parlement français a lancé une mission chargée de préparer le terrain en vue d'adapter la loi Cnil. L'un des co-rapporteurs de cette mission, le député Philippe Gosselin (LR) a présenté un calendrier idéal : la mission devrait rendre son rapport fin février, le projet de loi serait présenté en juin en Conseil des Ministres, un rapporteur serait nommé en juillet et la navette parlementaire commencerait à l'automne avec une procédure accélérée. Devant ce calendrier ambitieux, il a évoqué la possibilité de scinder le texte en deux, en présentant un premier texte avec les éléments impératifs qui doivent être prêts d'ici mai 2018 et un second texte qui le compléterait plus tard.

### **3 janvier 2017 – Groupe européen des autorités de protection des données personnelles**

- Plan d'action

Le groupe européen des autorités de protection des données a adopté son plan d'action 2017 pour mettre en œuvre le règlement sur la protection des données. Il rappelle le travail réalisé l'année dernière (lignes directrices sur le droit à la portabilité des données, sur les responsables de la protection des données et sur l'autorité compétente). Il travaillera désormais sur des lignes directrices en matière de consentement et de profilage, de transparence et de notification des violations de données.

## **LIBRE CIRCULATION DES DONNEES**

### **23 janvier 2017 – Allemagne**

- Règlement

L'Allemagne pourrait soutenir un règlement sur la libre circulation des données a rapporté le journal Politico Europe. Le pays ne s'opposerait pas à une proposition législative si celle-ci était complètement alignée avec le règlement sur la protection des données. En novembre, le ministre de l'Intérieur allemand avait pourtant déclaré vouloir que les données allemandes restent sur le sol allemand. La France s'est plusieurs fois exprimée contre une législation, ce qui a incité la Commission à ne pas la présenter alors qu'elle l'avait prévu.

### **20 janvier 2017 – Parlement européen**

- Discussion en plénière

A l'occasion de la première session parlementaire à Strasbourg de l'année, la Commission a présenté son initiative sur la libre circulation des données. Les eurodéputés du groupe majoritaire de centre-droit et du groupe socialiste ont demandé à la Commission d'aller plus loin sans pour autant préciser leurs attentes. Le groupe des Libéraux a été plus clair dans ses propos et milite pour un règlement.

### **10 janvier 2017 – Commission européenne**

- Communication

La Commission a présenté un paquet de mesures sur l'économie des données. Il est en particulier composé d'une [communication](#) sur la libre circulation des données dans l'UE qui propose d'établir cette libre circulation comme la cinquième liberté du marché unique, et qui fait le point sur les principaux défis qu'elle soulève en terme de transfert des données, de responsabilité, et d'interopérabilité. Cette communication est accompagnée d'une [consultation](#) qui est ouverte jusqu'au 26 avril 2017.

## MARCHE INTERIEUR

### **PAQUET SUR LES SERVICES**

#### **10 janvier 2016 – Commission européenne**

- Publication des propositions

Initialement prévu en décembre dernier, le paquet de mesures sur les services a été publié par la Commission. Il est composé d'une [proposition de règlement](#) sur une nouvelle carte électronique de services qui permettra, grâce à une procédure simplifiée, aux prestataires de services aux entreprises (par exemple les consultants en informatique) de s'acquitter plus facilement des formalités administratives requises en vue d'exercer leur profession à l'étranger. Une autre [proposition de directive](#) vise à clarifier la manière dont les États membres évaluent la proportionnalité des règles nationales qui réglementent l'accès aux professions. La Commission a également publié des orientations concernant les réformes nationales entreprises en matière de réglementation des professions. Les commissions et les rapporteurs du Parlement doivent désormais être désignés.

### **POLITIQUE INDUSTRIELLE**

#### **26 janvier 2017 – Conseil**

- Débat

Le groupe de travail du Conseil en charge de la compétitivité a procédé à un débat sur la place de l'Europe en matière d'innovation industrielle. Les experts nationaux ont indiqué que les plus grands problèmes liés à la commercialisation des biens et services de leur Etat provenaient de la dominance des concurrents étrangers, d'un manque de ressources financières et d'un coût élevé de mise en conformité réglementaire. Les experts ont ensuite débattu de la portée et des objectifs qu'une politique industrielle devrait suivre, ainsi que des principaux obstacles à l'innovation industrielle.

La Commission prévoit d'organiser une conférence sur la compétitivité industrielle en mars 2017.

#### **18 janvier 2017 – Commission européenne**

- Etude

La Commission a publié une [étude](#) qui analyse les leviers et les obstacles à l'adoption de produits et de technologies de production avancées par les entreprises européennes. Elle révèle que les leviers incluent la réduction des coûts de production, l'augmentation de la qualité des produits et de la productivité des travailleurs. Les obstacles relèvent du coût des investissements et du manque de ressources financières. L'étude recommande donc de renforcer la capacité humaine et organisationnelle des PME pour qu'elles adoptent ces technologies, de promouvoir les conditions

nécessaires à leur développement pour les PME plus avancées au niveau industriel, améliorer l'offre de ces technologies pour les entreprises de production et de renforcer la coordination politique.

## CLOUD

### 12 janvier 2017 – Commission parlementaire de l'Industrie et de la Recherche (ITRE)

- Adoption du projet de rapport

Les députés de la commission de l'Industrie ont adopté le [rapport](#) non-contraignant sur l'informatique en nuage rédigé par le Front national Jean-Luc Schaffhauser par 46 voix en faveur, 7 contre et aucune abstention. Ce vote est marqué par le vote d'opposition du rapporteur pour son propre rapport car il estime que les amendements proposés par les autres députés et adoptés en commission dénaturent ses propositions. Le rapport final appelle à un nuage informatique ouvert qui permette de partager les données de recherche en particulier et de procéder à l'analyse de ces données. Ce rapport fera l'objet d'un débat en plénière le 15 février et sera mis aux voix le 16 février prochain.

## NUMERISATION DE L'INDUSTRIE

### 25 janvier 2017 – Commission parlementaire de l'Industrie et de la Recherche (ITRE)

- Examen du projet de rapport

Les députés de la commission de l'Industrie ont examiné le [projet de rapport](#) rédigé par le député Vert allemand Reinhard Bütikofer. Le groupe majoritaire de centre-droit et les socialistes ont mis l'accent sur le besoin d'éduquer les Européens au numérique pour combler l'écart entre l'offre et la demande. Le centre droit et les conservateurs insistent également sur les besoins particuliers des PME ; les socialistes sur la mise en place de normes ouvertes. Les libéraux souhaitent développer les passages sur le nuage informatique, les imprimantes 3D et l'internet des objets. Le délai de dépôt des amendements est fixé au 30 janvier.

## DROIT DES AFFAIRES

### 31 janvier 2017 – Commission parlementaire des Affaires juridiques (JURI)

- Examen du projet de rapport

Le social-démocrate italien Enrico Gasbarra a présenté son projet de rapport non législatif sur les fusions et scissions transfrontalières aux autres membres de la commission des Affaires juridiques. Le Parlement s'est autosaisi de ce sujet en amont de la révision en 2017 de la directive de 2005 sur les fusions transfrontalières. Le rapporteur invite en particulier la Commission à étendre aux autres entreprises les règles applicables aux SE en matière d'information, de consultation et de codétermination des travailleurs. Le délai de dépôt des amendements est fixé au 17 février.

## EMPLOI

### **PILIER EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

#### **23 janvier 2017 – Commission européenne**

- Conférence

La Commission a organisé une conférence qui a rassemblé plus de 600 participants issus des gouvernements européens, des partenaires sociaux et de la société civile afin d'examiner les résultats de la consultation publique sur le pilier européen des droits sociaux, qui a recueilli plus de 16 000 contributions. Cette conférence est l'occasion pour la Commission d'échanger avec les parties prenantes et l'aidera à élaborer la proposition qu'elle devrait présenter en mars.

#### **19 janvier 2017 – Parlement européen**

- Résolution

La plénière du Parlement européen a adopté une [résolution](#) non contraignante sur le pilier européen des droits sociaux. Elle insiste sur le besoin d'actualiser les conditions de travail, de garantir une protection sociale adéquate et viable, d'améliorer l'égalité des chances et l'accès au marché du travail et de favoriser la mobilité des travailleurs. Elle invite la Commission à présenter le plus rapidement possible une feuille de route échelonnant des mesures concrètes pour mettre en place ce pilier.

#### **12 janvier 2017 – Parlement européen**

- Briefing

En prévision du vote sur la résolution non-contraignante sur le pilier européen des droits sociaux le 19 janvier, le Parlement européen a préparé un [briefing](#). Il rappelle que l'objectif de la communication qu'a présenté la Commission en mars 2016 sur ce sujet est de moderniser la législation existante pour l'adapter à la réalité du monde du travail et aux modèles sociaux, ainsi que d'élaborer des indicateurs sociaux et d'emploi pour renforcer la convergence dans la zone euro et éventuellement au-delà. Le Parlement européen a travaillé sur le sujet en préparant une résolution et le Conseil a rédigé une note d'orientation pour un débat ministériel qui demande à ce que tous les niveaux de responsabilité participent à la mise en œuvre du pilier.

## TRAVAILLEURS DETACHES

### 26 janvier 2017 – Commission parlementaire de l’Emploi (EMPL)

- Présentation du projet de rapport

Les députés de la commission de l’Emploi ont examiné le projet de rapport rédigé par les co-rapporteurs, la Française de centre-droit Elisabeth Morin-Chartier et la socialiste néerlandaise Agnes Jongerius. Les rapporteurs proposent 23 amendements au texte initial qui mettent l’accent sur des conditions équitables pour tous, la non-discrimination et la lutte contre la concurrence déloyale. En raison du manque de temps, le débat avec les autres députés a été reporté à la réunion du 16 février. De ce fait, le délai de dépôt des amendements initialement fixé au 9 février a également été repoussé.

### 24 janvier 2017 – Commission parlementaire du Marché unique et du Consommateur (IMCO)

- Projet d’avis

Le Parlement a publié le [projet d’avis](#) de la rapporteur de la commission du Marché intérieur, la socialiste danoise Christel Schaldemose. Elle soutient la proposition de révision faite par la Commission et propose en particulier de réduire la période pendant laquelle les travailleurs détachés peuvent travailler dans un Etat d’accueil sans appliquer sa législation de 24 à 6 mois, ce qui respectera davantage la durée moyenne des détachements qui est de 4 mois. Elle refuse en revanche la proposition de la Commission de définir ce qu’est une « rémunération » en raison des approches trop diverses des Etats ; elle préfère que l’Etat d’accueil soit seul compétent pour déterminer les éléments de la rémunération.

### 17 janvier 2017 – Commission parlementaire des Affaires juridiques (JURI)

- Projet d’avis

Le Parlement a publié le [projet d’avis](#) du rapporteur de la commission des Affaires juridiques, le libéral français Jean-Marie Cavada. Celui-ci conclut que la proposition est une *lex specialis* qui prévaut sur les règles générales du droit international privé des contrats mais qu’elle est appropriée pour réaliser les objectifs qu’elle poursuit et qu’elle est proportionnelle. Le projet d’avis propose de renforcer la coordination entre les services d’inspection du travail des Etats, de prévoir de nouveaux instruments pour faciliter la prestation transfrontalière des services, de rappeler que le principe d’application de la loi la plus favorable demeure applicable pour tout travailleur et de clarifier la différence entre travailleur intérimaire et travailleur détaché.

## COMPETENCES

### 19 janvier 2017 – Parlement européen

- Saisine de commissions

Le Parlement a décidé que la commission parlementaire de l’Emploi et des Affaires sociales et celle de la Culture serait toutes les deux compétentes au fond pour rédiger un rapport non-contraignant sur la nouvelle stratégie en matière de compétences que la Commission a publié en juin 2016. Les deux co-

rapporteurs sont le socialiste bulgare Momchil Nekov et la libérale tchèque Martina Dlabajova. Ils devraient publier leur projet de rapport prochainement.

## **BREXIT**

### **30 janvier 2017 – Parlement européen**

- Etude

Les services du Parlement européen ont rédigé une [étude](#) qui explore les conséquences du Brexit sur l'emploi et les affaires sociales. Elle révèle que le nombre d'Européens vivant au Royaume-Uni est passé de 1,34 million en 1990 à près de 3 millions en 2015. Les plus grandes minorités sont les Polonais, suivis par les Irlandais et les Allemands. Les Européens sont généralement jeunes (25-34 ans) et occupent des positions peu qualifiées. A l'inverse, les Britanniques étaient 661 000 en 1990 dans l'UE contre 1,2 millions en 2015. Ils sont surtout présents en Espagne et en Irlande et occupent des postes qualifiés. Le montant des aides sociales britanniques destinées aux Européens est 40 fois plus bas que celui destiné aux Britanniques et reste stable tandis que le montant des aides destinées aux Britanniques dans l'UE a augmenté de 88% les dix dernières années. Les Britanniques recevront près de 20 millions d'euros de financement pour l'emploi et les affaires sociales entre 2000 et 2020.